

pas partie de mes attributions. Je n'ai jamais pris sur moi d'accorder aux membres du comité ou de la Chambre des privilèges qu'il ne m'appartient pas d'accorder.

M. NEILL: Puisque nous en sommes à cette question, n'y a-t-il pas eu malentendu à midi ou à trois heures lorsque nous nous sommes formés en comité pour l'étude de cette mesure et que le président a décidé que nous devions discuter chaque article séparément, en commençant par l'article 1, lequel a trait au titre abrégé? Il a voulu s'en tenir à cette décision, mais quelqu'un a déclaré que le ministre nous avait bien donné à entendre que lors de la mise à l'étude de l'article relatif au titre abrégé, la discussion pourrait porter sur n'importe quel aspect du bill.

L'hon. M. McLARTY: Si l'hon. représentant de Comox-Alberni veut se donner la peine de consulter le *hansard*, il constatera qu'aucun membre du comité n'a fait une telle déclaration. L'hon. député de Vancouver-Sud s'est levé lorsque j'ai repris mon siège. Le président s'est levé et a dit: "Seulement avec le consentement unanime de la Chambre", et j'ai proposé qu'on obtienne le consentement unanime. Si je me souviens bien, je n'ai pas dit que j'avais consenti à accorder beaucoup de latitude. Je regrette infiniment ce malentendu, mais pour être juste envers moi-même, l'honorable député ne devrait pas rapporter mes paroles mal à propos.

M. GREEN: Le ministre veut parler de l'honorable député de Vancouver-Est; il a dit Vancouver-Sud.

M. le PRÉSIDENT: Ce matin, quand on a soulevé la question, de savoir si la discussion devait porter sur les différents articles pris séparément; avec le consentement unanime de la Chambre, il a été décidé qu'un débat général portant sur le principe du bill aurait lieu; depuis lors, nous n'avons apporté aucune restriction au débat. A cinq heures de l'après-midi, nous avons commencé à étudier le bill article par article.

M. NEILL: Vous ne voudriez pas appliquer cette restriction maintenant?

M. le PRÉSIDENT: Non.

L'hon. M. HANSON: Le président a clairement exposé la situation. Je connais le Règlement, mais j'ai compris que par une sorte de consentement unanime et silencieux, les dispositions du Règlement étaient suspendues et qu'ainsi nous pouvions tous exposer nos idées. Au sujet de la question de Règlement soulevée par le président, je crois qu'il est de son devoir de la soulever de sa propre initiative, mais je dois dire en toute sincérité que je n'ai jamais vu de président aussi prompt à

[L'hon. M. McLarty.]

soulever ces questions et à épargner ainsi à quelque membre du cabinet l'embarras de prendre l'initiative. Sauf tout le respect que je dois au ministre, c'est de lui en réalité que doit venir la direction. Je crois que le ministre ferait bien...

M. le PRÉSIDENT: A ce sujet...

L'hon. M. HANSON: Il serait préférable d'attendre que je finisse.

M. le PRÉSIDENT: Je vous demande pardon. Je ne voudrais pas laisser passer les paroles de l'honorable député sans lui répondre sur cette question. Si, quand je soulève un article du Règlement, qui me lie aussi bien que tous les autres membres du comité, on conclue que je veux épargner au ministre l'embarras de soulever une question de Règlement. Je proteste très énergiquement.

L'hon. M. HANSON: Je ne pense pas...

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est le devoir du président, comme c'est celui de l'Orateur de la Chambre, d'appliquer le Règlement du comité. J'étais loin de vouloir,—et je n'aime pas qu'on m'attribue un tel désir,—épargner au ministre quelque peine que ce soit. Et je ne tente pas non plus de décharger le chef de l'opposition de la réprobation qui s'attache à son insinuation.

L'hon. M. HANSON: Bien que j'aie été suffisamment malmené par le président, j'avoue que je ne suis pas encore repentant.

M. le PRÉSIDENT: Que l'honorable député se réfère au Règlement de la Chambre...

L'hon. M. HANSON: Je connais parfaitement le Règlement de la Chambre; je pense qu'on ne devrait plus parler de la chose. A plusieurs reprises j'ai affirmé...

M. le PRÉSIDENT: A mon avis, l'honorable député devrait retirer ses paroles.

L'hon. M. HANSON: Si le président avait bien voulu attendre un instant et ne pas s'emporter tellement, j'allais dire que, si je l'ai offensé, je me rétracterai volontiers. Je tiens plus que tout autre à observer le règlement, car si je ne le fais pas je ne peux pas demander à d'autres de le faire. Si j'ai prononcé des paroles qui ont, sans que je le veuille, blessé M. le président, je les retire volontiers. Puis-je m'aplatir davantage?

M. le PRÉSIDENT: Il ne s'agit pas de s'aplatir, mais le président est justifiable, il me semble, de s'offusquer d'une insinuation comme celle que l'honorable député a faite. J'accepte le retrait des paroles de l'honorable député et je déclare que je suis parfaitement